

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 11 JANVIER 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 11 janvier 2021, en téléconférence, à compter de 19 h 30.

Présents en téléconférence sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu, Christopher Astle et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent, en téléconférence : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de l'assemblée.**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**  
**RÉSOLUTION #21-01-01**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30..

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**RÉSOLUTION #21-01-02**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de :**
  - 3.1** La séance régulière tenue le 7 décembre 2020;
  - 3.2** La séance extraordinaire du 17 décembre 2020;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
  - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
  - 4.2** Comité local de développement;
  - 4.3** Comité des Loisirs;
  - 4.4** Comité de la bibliothèque;
  - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
  - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
  - 6.1** Résolution d'adjudication – emprunt par billets;
  - 6.2** Résolution de concordance et de courte échéance – emprunt par billets;
  - 6.3** Approuver le budget révisé de l'OMH de 3 décembre 2020;
  - 6.4** Nommer trois membres du conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer;
- 7. Travaux publics**

Rien
- 8. Urbanisme**
  - 8.1** Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis pour accompagner la municipalité dans la modification de certains règlements d'urbanisme;
  - 8.2** Demande de dérogation mineure au 10, chemin Boule-Rock;
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien
- 10. Loisirs et cultures**
  - 10.1** Demande à la MRC – Fonds PM-150 – projets du CLD de Métis-sur-Mer;
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:**

#### **3.1 La séance régulière tenue le 7 décembre 2020.**

##### **RÉSOLUTION #21-01-03** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE** **MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 7 décembre au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

#### **3.2 La séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2020.**

##### **RÉSOLUTION #21-01-04** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE** **MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 17 décembre au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

### **4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

#### **4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 11 janvier 2021, soit :

- Affecter le fonds COVID-19 d'un montant de 35 614 \$ pour la réfection des trottoirs au budget 2021;
- Affecter le montant de 75 000 \$ résiduels du budget 2020 – Entretien des chemins au budget 2021 - Entretien des chemins;
- Nommer un conseiller sur le conseil d'arrondissement;
- Recommandation du Conseil local du patrimoine pour le site du Phare;
- Demande de permis en zone PIIA au 484, rue Beach;
- Achat d'une remorque avec compresseur pour le remplissage des cylindres;

La date de la prochaine réunion est le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 18h30 au bureau municipal ou en téléconférence.

#### **4.2 Comité de développement**

Une demande au programme PM-150 sera traitée au point 10.1 de l'ordre du jour de cette rencontre.

#### **4.3 Comité des Loisirs**

La patinoire est ouverte et la glace est en bonne condition. Les mesures sanitaires ont été mises en place.

#### **4.4 Comité de la bibliothèque**

Rien de nouveau. Surveillez l'Info-Métis.

#### **4.5 Comité d'embellissement**

Cinq plaques historiques sont en préparation.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Comptes fournisseurs.**

##### **RÉSOLUTION #21-01-05** **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de décembre 2020 pour un montant de 338 236 \$, adopte la liste des comptes à payer de décembre 2020 pour un montant de 54 213.96 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

## 6. ADMINISTRATION

### 6.1 Résolution d'adjudication – emprunt par billets.

#### RÉSOLUTION #21-01-06

#### RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – EMPRUNT PAR BILLETS

**ATTENDU QUE** la Ville de Métis-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 janvier 2021, au montant de 141 100 \$;

**ATTENDU QU'à** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

13 000 \$	1,56000 %	2022
13 300 \$	1,56000 %	2023
13 500 \$	1,56000 %	2024
13 700 \$	1,56000 %	2025
87 600 \$	1,56000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,56000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 000 \$	0,60000 %	2022
13 300 \$	0,70000 %	2023
13 500 \$	0,85000 %	2024
13 700 \$	1,05000 %	2025
87 600 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,01900

Coût réel : 1,66950 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu par l'ensemble des élus avec abstention de M. le Conseiller Simon Brochu**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2021 au montant de 141 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 10-54. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### 6.2 Résolution de concordance et de courte échéance – emprunt par billets.

#### RÉSOLUTION #21-01-07

#### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE – EMPRUNT PAR BILLETS

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Métis-sur-Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 141 100 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
-------------------------	-----------------------

10-54	141 100 \$
-------	------------

**ATTENDU QU'il** y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 10-54, la Ville de Métis-sur-Mer souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par m. le Conseiller Raynald Banville et résolu unanimement :**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par Mme la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>13 000 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>13 300 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>13 500 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>13 700 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>14 000 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>73 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 10-54 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**6.3 Approuver le budget révisé de l'OMH du 3 décembre 2020.**

**RÉSOLUTION #21-01-08**

**APPROUVER LE BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH DU 3 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le budget révisé de l'OMH de 3 décembre 2020, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	51 072.00 \$
DÉPENSES	127 454.00 \$
DÉFICIT	(76 382.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	68 744.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	7 638.00 \$

**6.4 Nommer trois membres du conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer.**

**RÉSOLUTION #21-01-09**

**NOMMER TROIS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme sur le conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer Mme June Smith, Mme Martine Bouchard et M. Raynald Banville.

**7. TRAVAUX PUBLICS**

Rien

## **8. URBANISME**

### **8.1 Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis pour accompagner la municipalité dans la modification de certains règlements d'urbanisme**

#### **RÉSOLUTION #21-01-10** **MANDATER LE SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MITIS POUR ACCOMPAGNER LA MUNICIPALITÉ DANS LA MODIFICATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis afin d'accompagner la municipalité dans le processus de modification de certains règlements d'urbanisme.

### **8.2 Demande de dérogation mineure au 10, chemin Boule-Rock.**

#### **RÉSOLUTION #21-01-11** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 10, CHEMIN BOULE-ROCK**

- Article 4.4 du Règlement de lotissement

Permettre la création d'un nouveau terrain de 25 mètres de largeur contrairement à la réglementation qui prévoit une largeur minimale de 50 mètres pour un nouveau terrain aucunement desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout.

- Article 6.4 du Règlement de zonage

Permettre une marge de recul arrière de 6.23 mètres pour un bâtiment principal existant dans la zone 28 VLG contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul arrière de 9 mètres dans la zone 28 VLG.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte sur une disposition du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

## **9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Rien

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1 Demande à la MRC – Fonds PM-150 – projets du CLD de Métis-sur-Mer.**

#### **RÉSOLUTION #21-01-12** **DEMANDE À LA MRC – FONDS PM-150 – PROJETS DU CLD DE MÉTIS-SUR-MER**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection du budget participatif a analysé trois demandes venant d'organismes et de citoyens de Métis-sur-Mer;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse le comité a sélectionné le projet du CLD de Métis-sur-Mer qui s'intitule « Observatoire d'oiseaux et de mammifères marins et valorisation du déplacement actif »

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser ce projet qui est en deux volets, le CLD demande un montant de 15 000 \$ provenant du Fonds PM-150 afin d'acquérir les équipements tels : gazébo et accessoires, télescope et 12 vélos libre-service et certains autres équipements;

#### **POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appui la sélection du comité de sélection du budget participatif et demande à la MRC de la Mitis de verser un aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds PM 150 afin de réaliser ce projet.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau.

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **RÉSOLUTION #21-01-13** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Raynald Banville propose que la présente séance soit levée à 19h55.

---

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier